

<input checked="" type="checkbox"/> <b>Faculté des Lettres</b>	<input type="checkbox"/> <b>Faculté des Sciences et Ingénierie</b>
<b>Composante : UFR de Musique et Musicologie</b>	<b>Localisation : 2 rue Francis de Croisset 75018 Paris</b>

Identification de l'emploi	
<b>Numéro de l'emploi : 564</b>	<b>Section(s) CNU : 18, 22</b>
<b>Nature de l'emploi :</b> <input checked="" type="checkbox"/> <b>Maîtresse ou Maître de conférences</b> / <input type="checkbox"/> <b>Professeure ou Professeur des universités</b>	
<b>Article de recrutement : 26-1</b>	
<b>Etat du poste :</b> <input checked="" type="checkbox"/> <b>vacant</b> / <input type="checkbox"/> <b>susceptible d'être vacant</b>	
Profil	
<b>Musique baroque</b>	
Titre et résumé du poste en anglais	
Baroque music. History, analysis, aesthetics, theory, performance practice of music from 1600 to 1750.	
Euraxess Research Field	
Arts	

Enseignement
<b>Filières de formation concernées</b> Licence, Master, CAPES, Agrégation
<b>Objectifs pédagogiques et besoin d'encadrement</b> Cours magistraux et travaux dirigés : enseignements généraux et spécialisés de l'histoire, l'analyse, l'esthétique, la théorie, la pratique historiquement informée de la musique baroque (1600-1750). Direction de masters, parcours Recherche et MIMA (Master d'Interprétation des Musiques Anciennes). Investissement dans l'encadrement pédagogique et les responsabilités administratives de l'UFR.

Recherche						
Recherche innovante sur la période dite baroque, s'inscrivant dans les axes du laboratoire (IReMus). Toutes les approches peuvent être considérées (histoire, analyse, esthétique, théorie, philologie, édition, recherche sur l'interprétation et pratique musicale, etc.). Des recherches sur les domaines italien, germanique, ibérique ou autres espaces géographiques en dehors de la France, ou sur la pratique instrumentale, pourront être appréciées ; l'essentiel reste de démontrer une bonne capacité à travailler en synergie ou en complémentarité avec les membres de l'IReMus spécialistes de la même période et à animer des projets collectifs et internationaux dans le cadre du laboratoire.						
<table border="1"> <thead> <tr> <th align="center">Intitulé du laboratoire</th> <th align="center">Sigle (UMR, ...)</th> <th align="center">N°</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td align="center">Institut de Recherche en Musicologie, IReMus</td> <td align="center">UMR</td> <td align="center">8223</td> </tr> </tbody> </table>	Intitulé du laboratoire	Sigle (UMR, ...)	N°	Institut de Recherche en Musicologie, IReMus	UMR	8223
Intitulé du laboratoire	Sigle (UMR, ...)	N°				
Institut de Recherche en Musicologie, IReMus	UMR	8223				

Exposition aux risques professionnels et zone à régime restrictif
<b>Exposition aux risques professionnels :</b>  <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Oui
<b>ZRR :</b> Vous êtes informé(e) que cet emploi est susceptible d'être situé dans une zone à régime restrictif au sens de l'article R. 413-5-1 du code pénal, et que vous ne pourrez pas être nommé(e) si vous n'êtes pas préalablement autorisé(e) à y accéder.

Contacts
<b>Recherche : Gilles Demonet, directeur de l'Institut de Recherche en Musicologie : <a href="mailto:gilles.demonet@cnr.fr">gilles.demonet@cnr.fr</a></b>



**Enseignement : Alice Tacaille, directrice de l'UFR de Musicologie : [alice.tacaille@sorbonne-universite.fr](mailto:alice.tacaille@sorbonne-universite.fr)**

### Consignes à respecter

L'enregistrement de votre candidature et le dépôt des pièces de votre dossier se font exclusivement sur l'application GALAXIE du mardi 1<sup>er</sup> février 2022 à 10 heures (heure de Paris) au vendredi 4 mars 2022 à 16 heures (heure de Paris), accessible à partir du lien ci-après : <https://galaxie.enseignementsup-recherche.gouv.fr/antares/can/astree/index.jsp>

**La procédure de candidature est entièrement dématérialisée – Aucun dossier papier ne sera accepté  
Aucune pièce complémentaire ne pourra être acceptée après la clôture du dépôt des dossiers de candidatures fixée au **vendredi 4 mars 2022** à 16 heures (heure de Paris)**

### Composition du dossier de candidature

Le dossier de candidature devra obligatoirement contenir les pièces ci-après, exigées par la réglementation en vigueur (arrêtés du 13 février 2015 modifiés), au format PDF :

- Pièce d'identité recto/verso avec photo lisible ;
- diplôme : doctorat, HDR, ou équivalent ;
- rapport de soutenance ou attestation indiquant l'absence d'un rapport de soutenance ;
- une présentation analytique : CV et présentation des travaux, ouvrages, articles, réalisations et activités en mentionnant ceux que vous avez l'intention de présenter à l'audition ;
- un exemplaire de chacun des travaux, ouvrages, articles et réalisations mentionnés dans votre présentation analytique et que vous avez l'intention de présenter à l'audition ;

#### **En cas de candidature** :

➔ au titre de la mutation : attestation de l'établissement d'origine permettant d'établir la qualité de professeur des universités ou de maître de conférences, et l'exercice de fonctions en position d'activité depuis trois ans au moins à la date de clôture des candidatures ;

➔ au titre du détachement : attestation récente, délivrée par l'employeur actuel, mentionnant l'appartenance à l'une des catégories visée à l'article 40-2 (MCF) ou 58-1 (PR) du décret n° 84-431 du 6 juin 1984 relatif aux statuts des enseignants-chercheurs et la qualité de titulaire dans le corps ou cadre d'emploi d'origine depuis trois ans au moins à la date de clôture des inscriptions ;

➔ au titre d'enseignant-chercheur exerçant une fonction d'un niveau équivalent à celui de l'emploi à pourvoir, dans un État autre que la France, et dispensé de l'inscription sur la liste de qualification : attestation récente délivrée par l'employeur actuel mentionnant le corps d'appartenance, la durée et le niveau des fonctions exercées ([comparaison des carrières des enseignants-chercheurs de pays étrangers](#)) ;

➔ au titre du 46-3 : attestation de l'établissement d'origine permettant d'établir la qualité de professeur des universités ou de maître de conférences régie par le décret n° 84-431 modifié du 6 juin 1984 et la durée de service effectué conformément à l'article 46-3 du décret susvisé.

*Les documents administratifs en langue étrangère doivent être traduits en français.*

### Contact administratif

En cas de difficulté, vous pouvez contacter le service qui traitera votre dossier du point de vue administratif, à l'adresse : [lettres-drh-spe@sorbonne-universite.fr](mailto:lettres-drh-spe@sorbonne-universite.fr) ou [sciences-drh-concours-ec@sorbonne-universite.fr](mailto:sciences-drh-concours-ec@sorbonne-universite.fr)